

Relevé de décisions
de la réunion de la Commission Permanente du 19 juin 2017

Mme Nathalie LE YONDRE, maire d'Audenge et présidente de la commission, ouvre la séance en remerciant de leur présence les participants et en excusant notamment l'absence de M. Jean-Louis LEONARD, de M. Jean-Pierre TALLIEU et de M Albert LARROUSSET.

Elle informe les membres de la commission qu'une réunion de cadrage organisée par la présidente du bureau du Conseil National de la Mer et des Littoraux aura lieu mercredi 21 juin à Paris où M. LEVERT sera présent. Le ministère a confirmé auprès des services compétents que les travaux sur le DSF se poursuivent. Le travail sur la définition des enjeux ainsi que la vision à 2030 devra être consolidé pour fin 2017 ; celui sur les objectifs stratégiques pour juin 2018. Le mode de consultation du public est encore en cours d'examen.

Point 1 : Points d'actualités sur les textes et travaux nationaux relatifs à l'élaboration des DSF : décret du 3 mai 2017, guide méthodologique, intégration du PAMM et calendrier :

M Eric LEVERT indique que le nouveau ministre de la transition écologique et solidaire est le ministre de référence pour le suivi du DSF.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral a été adoptée par le décret no 2017-222 du 23 février 2017.

Le décret du 3 mai 2017 relatif aux politiques pour les milieux marins maintient la gouvernance actuelle, à savoir un DSF, un CMF et une CAF par façade (NAMO et SA).

M Benoît BITEAU indique qu'il y avait cohérence de maintenir les structures en l'état en raison du découpage des agences de l'eau. Ceci facilitera les échanges entre le CMF et les interlocuteurs du bassin Adour-Garonne, notamment sur un sujet relatif au lien terre-mer.

A l'instar du comité de pilotage du cadre stratégique pour le milieu marin pour le PAMM, La délégation Mer et Littoral, pilotée par Mme Catherine CHABEAU, a réuni un comité de pilotage technique sur le DSF. Elle ambitionne de compléter ce pilotage par un comité national stratégique de pilotage du DSF associant les les préfets coordonnateurs et les présidents des commissions permanentes.

Le calendrier:

1- Première phase : Diagnostic et objectifs (volet stratégique du DSF : Situation de l'existant) ; Définition d'objectifs stratégiques déclinés en objectifs environnementaux et objectifs socio-économiques ; Cartographie des objectifs pour le 15 juillet 2018;

2- Deuxième phase (volet opérationnel du DSF) : programme de suivi et modalités d'évaluation pour les DSF pour 2020 et le programme d'actions pour les DSF pour 2021.

Les travaux en cours :

Le guide méthodologique relatif au volet stratégique des DSF précise la méthodologie et les livrables attendus pour l'élaboration du DSF.

La situation de l'existant (1ère phase du DSF) sera décomposée en deux parties :

- Pour fin 2017 : Etat des lieux intégrant les éléments du diagnostic de l'existant validé par la Commission administrative de façade du 27 janvier 2017. , spatialisation des activités actuelles et interactions, état des milieux marins, principaux enjeux, besoins émergents et conflits d'usages et croisement des enjeux socio-économiques et environnementaux et élaboration d'une vision 2030.

- De janvier à juin 2018 : La définition d'objectifs stratégiques et indicateurs (Chapitre 3 du guide DSF).

Le comité technique national de pilotage DSF du 19 mai 2017 a précisé le contenu du DSF, à savoir un document concis (30 pages pour la situation de l'existant, complété par des annexes (rapport scientifique du PAMM notamment). Les annexes devraient avoir un caractère opposable. Par ailleurs, une consultation amont du public est à prévoir fin 2017.

Mme Nathalie LE YONDRE indique que l'idée est d'élaborer un document synthétique, précis, faisant ressortir les enjeux et les objectifs principaux pouvant donner lieu à la réalisation d'actions dans le cadre du deuxième volet du DSF (volet opérationnel).

Point 2 :Travaux menés à l'échelle de la façade Sud-Atlantique : bilan sur les enjeux socio-économiques et proposition de méthodologie de croisement des enjeux et de définition des objectifs stratégiques :

Les enjeux écologiques :

Mme Joana GARAT présente les travaux relatifs au volet environnemental des DSF, qui sont pilotés au niveau central par la Direction de l'eau et de la biodiversité (AFB, IFREMER, CEREMA en appui).

Concernant l'Analyse Économique et Sociale (AES), le travail a été confié à l'AFB qui a missionné l'unité mixte de recherche CNRS/université de Bretagne occidentale « AMURE ». Cette étude vise à :

- décrire l'utilisation des eaux marines (chapitre 1) au travers de 23 activités maritimes reconnues pour leur dépendance au bon état du milieu ou pour les dégradations potentielles qu'elles apportent au milieu marin
- établir les coûts comptables supportés par la société liés à la dégradation du milieu et les impacts résiduels

Le résultat des travaux sont respectivement prévus pour septembre et novembre 2017 (Voir présentation pages 11 et 12).

Le travail sur les enjeux écologiques a été amorcé à l'automne 2016 (pilotage DEB/AFB), en intégrant depuis janvier les intervenants des services déconcentrés et depuis avril des experts locaux (ateliers en façade).

A ce stade, une carte des secteurs (ou unités écologiques) a été établie (cf présentation). En SA, la répartition des éléments constitutifs des écosystèmes est la suivante :

- 15 – Talus central du golfe de Gascogne
- 16 – Talus du sud du golfe de Gascogne
- 19 - Plateau du golfe de Gascogne – grande vasière
- 21 – Mers des Pertuis
- 22 – Plateau de Rochebonne
- 24 – Bassin d'Arcachon
- 25 – Côtes Landaises et Basques
- 40 – Plaine abyssale du golfe de Gascogne
- 41 – Plateau armoricain méridional et plateau aquitain

Pour chaque secteur, un premier tableau des enjeux au sens des descripteurs du PAMM a été établi. Il s'agit d'un document de travail provisoire, toujours en cours d'élaboration.

M Eric LEVERT rappelle que les enjeux écologiques relèvent des instances parisiennes, avec des groupes de travail composés de scientifiques. Les travaux à venir que devra traiter la Commission permanente d'ici la fin de l'année sont le croisement des enjeux socio-économiques et écologiques.

Les enjeux socio-économiques et déclinaison en objectifs stratégiques :

M. Hervé TREHEIN rappelle les différentes étapes d'élaboration des fiches socio-économiques (voir présentation page 18 à page 21).

Le travail sur les enjeux a débouché sur les 13 fiches synthétiques envoyés préalablement à la réunion (fiches V3). Dans une grande majorité des cas, le travail sur ces fiches a été au-delà de la définition d'enjeux, des objectifs ayant aussi été formulés.

Ainsi, sur les fiches V3, les colonnes « catégories » correspondent souvent à des enjeux, les colonnes « sous catégories » à des objectifs.

Lors de la dernière réunion de l'équipe projet DSF de la Commission administrative de façade (EP CAF) du 22 mai 2017, une nouvelle architecture de fiche a été proposée (V4), avec de nouvelles colonnes afin de :

- Reformuler l'enjeu le cas échéant (à la marge, dans un but d'uniformisation)
- Préciser les facteurs d'influences (obstacles et leviers pour atteindre la finalité)

- Reformuler/fusionner les objectifs si besoin (ou les placer en enjeux si nécessaire)
- Apporter une justification de son importance pour la façade et/ou prise en compte (données quantifiables/dires d'experts) : critères environnementaux, économiques, sociaux, culturels, importance nationale ou internationale)
- Pour chaque objectif, préciser sa localisation (si possible)

Pour chaque thème (fiche), rédaction d'un texte de quelques lignes, synthétisant les principaux enjeux et objectifs sur la façade et les perspectives d'évolution. Ce texte viendra alimenter la vision 2030 pour la façade.

Le travail a été réparti entre les services. Chaque référent enverra pour fin juin une proposition de fiche V4, ces fiches seront ensuite consolidées.

L'ensemble de ce travail devra être agrégé pour que ressortent les propositions d'objectifs qui seront discutés à l'automne.

Mme Nathalie LE YONDRE précise qu'aucun éléments nouveaux apparaît sur ces fiches ; il s'agit de travaux de réécriture, de reformulations et le cas échéant de regroupement d'objectifs. Le résultat de ce travail sera soumis aux commissions spécialisées et à la CP à la rentrée de septembre.

Mme Cécile DUVAUCHELLE indique que des groupes de travail existent aussi actuellement au sein des comités régionaux des pêches ; elle précise que les calendriers des DIRMs sont en décalage les uns des autres.

Carte des territoires

M. Hervé TREHEIN présente la carte des territoires de la façade SA élaborée par la DIRM SA. L'objectif de cette carte est de présenter les territoires tels qu'ils sont « vécus » à l'heure actuelle.

Un découpage en 13 zones cohérentes, aussi bien du point de vue environnemental qu'en termes d'activités, est proposé (voir présentation page 25). Cette carte sera mise en cohérence avec la carte des secteurs écologiques produite par la DEB. Cette carte sera étudiée par les commissions spécialisées.

Mme Guillemette ROLLAND indique que des travaux identiques ont été élaborés par le conservatoire du littoral pour l'élaboration de leur stratégie en 2014 ; ces unités littorales sont une base de travail pour définir les territoires, leurs enjeux et élaborer des stratégies.

M Patrick LAFARGUE fait remarquer qu'a été oublié l'activité de pêche estuarienne sur la zone 9 et celle de la pêche côtière sur la zone 10.

Des propositions de modifications sont d'ores et déjà formulées notamment sur la zone Nord.

Spatialisation et interactions des activités : (voir présentation page 26)

La méthodologie de spatialisation des activités est élaborée au niveau national par le CEREMA. L'objectif est d'avoir des cartes et analyses cohérentes entre les façades.

La matrice des interactions spatiales entre activités a été soumise à l'équipe projet CAF, qui a déjà émis des observations ; une nouvelle matrice amendée est distribuée en réunion.

Le 4 juillet se tient une réunion entre les quatre DIRMs et le Cerema afin de finaliser cette matrice, qui doit s'adapter en fonction de l'échelle des cartes.

Les remarques de la Commission Permanente rejoignent celles formulées par l'EP CAF, notamment sur l'absence de spatialisation du lien terre-mer. M. Benoît BITEAU rappelle que l'aquaculture et l'agriculture littorale sont très liées.

Les travaux du CEREMA doivent déboucher sur la production d'une carte de synthèse, qui doit présenter des grands principes et ne pas intégrer les objectifs très détaillés des parcs naturels.

Point 3 : Prochaines réunions :

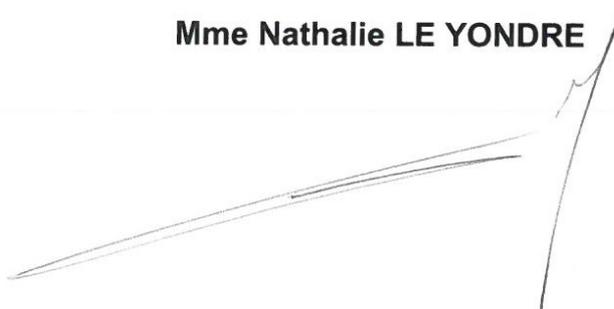
Sur le volet stratégique du DSF, M Eric LEVERT précise qu'il y a 8 mois de décalage entre les dates indiquées dans le décret (15 juillet 2018) et le calendrier intitulé « synchronisation des calendriers provisionnelles PAMM/DSF » présenté en séance (mars 2019). Ce point va faire l'objet d'une discussion lors de la réunion du bureau de la CNML du 21 juin 2017..

Les prochaines réunions sont prévues aux dates suivantes :

- Commission lien terre-mer le 20/09 à 10h00 ;
- Commission économie de la mer semaine 38 date à fixer ;
- Commission permanente le lundi 02/10 à 10h30 ;
- Conseil maritime de façade le 26/10 (à confirmer).

La présidente de la Commission Permanente

Mme Nathalie LE YONDRE



- Pièces jointes :

- *liste de présence CP 19 juin 2017*
- *présentation faite en commission permanente du 19 juin 2017*
- *tableau récapitulatif des enjeux par thème (V3)*
- *tableau récapitulatif des différentes contributions par fiche*
- *exemple de fiche V4*
- *Tableau des interactions spatiales entre activités (version du CEREMA et version EP CAF)*
- *carte des territoires (amendée selon remarques CP).*